

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	11

Date de la Convocation
04/04/2022

OBJET

Approbation du Budget Primitif
2022

Séance du 11 Avril 2022 _____

L'an Deux Mil Vingt Deux _____

Et le Onze Avril _____

A Dix Huit heures trente, le C.C.A.S de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame RAVET Véronique, Présidente

Présents : Mmes RAVET V. – GUILLAUBEZ C. – COLOMBET M. - RHODET F. – HUMBERT S. – ARVEUX F. - PERRIER MICHON F. MARTELET S. - Mr GAILLARD JP

ABSENTS : OZDEMIR Y. – CHAPRON C. - (Excusés)

C. DE MATOS donne procuration à M. COLOMBET

M. MAZELLIER donne procuration à C. GUILLAUBEZ

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

Approuve le Budget Primitif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante, et AUTORISE Madame le _____ de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

En fonctionnement :

Charges à caractère général	Chapitre 011	=	89 156,60 €
Charges de personnel et frais assimilés	Chapitre 012	=	3 100,00 €
Autres charges de gestion courante	Chapitre 65	=	34 600,00 €
Charges spécifiques	Chapitre 67	=	220,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			127 076,60 €

Produits des services et ventes diverses	Chapitre 70	=	500,00 €
Dotations, subventions et participations	Chapitre 74	=	60 000,00 €
Autres produits de gestion courante	Chapitre 75	=	60,00 €
Résultation de fonctionnement reporté	Chapitre 002	=	66 516,60 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			127 076,60 €

En investissement :

Immobilisations corporelles	Chapitre 21	=	1 940,59 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 940,59 €

Solde d'exécution reporté	Chapitre 001	=	1 940,59 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 940,59 €

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)
Le Maire,

V. RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-260103700-20220411-D_2022_04_11_03-BF
Date de télétransmission : 12/04/2022
Date de réception préfecture : 12/04/2022